

Les avantages pour les clients

PROTECTION	CLIENT TRANQUILLI-T	CLIENT SANS TRANQUILLI-T
En cas de DÉCÈS DE L'ACHETEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Le vendeur reçoit le prix de vente comme convenu dans la promesse d'achat; • Le vendeur peut poursuivre ses projets en toute tranquillité; • La vente de la propriété est prise en charge par le programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • La vente est repoussée suite au décès, le temps que la succession se règle; • Le vendeur risque de perdre la maison sur laquelle il a fait une offre; • Le vendeur obtient une hypothèque pour assumer les deux propriétés avec des intérêts plus élevés.
En cas de DÉLAIS ET DÉSISTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Le client RE/MAX se fait rembourser les dépenses additionnelles encourues par l'événement imprévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le client doit assumer les dépenses additionnelles encourues par l'événement imprévu.
En cas de LITIGE	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant 12 mois suivant la signature de l'acte de vente, le client RE/MAX : <ul style="list-style-type: none"> - bénéficie d'une assistance juridique complète; - se fera rembourser jusqu'à 5 000 \$ de frais juridiques par événement, jusqu'à un maximum de 10 000 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le client devra assumer tous les frais liés à des consultations juridiques et à des procédures judiciaires.